



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° : 2022-23
OBJET : Mandat n° 2222- Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du Canal de Jonage à la ViaRhôna

Date de la convocation : **Judi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant·e·s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségalpal concerne l'aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la future liaison du Canal de Miribel à la ViaRhôna.

Le passage des deux lacs, situé entre les lacs du Drapeau et des Eaux Bleues, est le support du « tour du lac », promenade emblématique du Parc. Il est également utilisé pour la circulation motorisée des services et des secours. Il a été emporté par la crue de janvier 2018.

Cela a conduit à lancer une étude en vue de sa pérennisation en 2019, année où il a également été reconstitué par apports de matériaux afin de restituer ses fonctions (coût 60 K€ TTC).

La crue de janvier 2021 a de nouveau emporté l'ouvrage.

Ce mandat intègre les études et travaux nécessaires à la réalisation d'un ouvrage pérenne permettant le passage de l'eau en cas de nouvelle crue et de reconstituer les circulations dès la crue.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 858 300 € TTC. Cette opération sera affectée à l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna ».

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2222 « Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du Canal de Jonage à la ViaRhôna d'un montant de 858 300 € TTC ;
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée ;
- **DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2203 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

